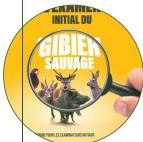




EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE



OBJECTIF



Suite à l'évolution de la réglementation européenne, former des chasseurs à réaliser l'examen initial du gibier chassé (petit et grand gibier) obligatoire pour tout gibier devant être commercialisé et pour tout gibier cédé pour un repas de chasse ou un repas associatif.

Durée de la formation : 4h30

PEGGY GAULTIER
Formatrice

VINCENT AUGAGNEUR
Suppléant

24 AVRIL
8H30
VIRÉ



PROGRAMME

Rappels réglementaires :

- Le « Paquet hygiène »
- Chiffres clés
- Modalités de cession
- Principaux points relatifs à l'hygiène

Examen initial :

- Anatomie et pathologie
- Suivis sanitaires
- Organes sains et carcasses conformes
- Anomalies

Gestes à connaître :

- Techniques d'éviscération du grand gibier
- Techniques de prélèvements effectués dans le cadre de la recherche de trichines

Arbre de décisions :

Examen de l'animal et fiches commémoratives

Suivi des examens initiaux sur le département

Places par session

30



OUVERTURE
Chasseurs majeur

Infos

Programme : Peggy GAULTIER // 03.85.27.92.75

Inscription : Aurélie MASELLI // 03.85.27.92.71